



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Ligne Amiens Calais

Question écrite n° 991

Texte de la question

M. Dominique Dupilet attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur l'électrification de la ligne SNCF entre Amiens et Calais, passant par Boulogne-sur-Mer. La section entre Boulogne-sur-Mer et Calais est actuellement en cours d'électrification alors que rien n'est prévu à ce jour concernant la section entre Boulogne-sur-Mer et Amiens. En effet, sur cette portion, les travaux réalisés par la SNCF laissent presager un abandon de la ligne entre Amiens et Boulogne-sur-Mer. Compte tenu de l'intérêt du maintien de cette ligne, qui assure une liaison sur Paris, et afin d'éviter les effets néfastes d'une politique du « tout TGV », il lui demande de bien vouloir lui préciser la position du Gouvernement pour la réalisation de l'électrification de la totalité de la ligne SNCF Calais-Amiens.

Texte de la réponse

La mise en service du TGV Nord et du tunnel sous la Manche va avoir des incidences importantes sur l'ensemble des dessertes de la Picardie et du Nord - Pas-de-Calais. Ainsi les voyageurs se rendant de Paris vers la Grande-Bretagne seront acheminés par la ligne nouvelle, et le trafic fret transitant par le tunnel sous la Manche empruntera l'itinéraire Calais-Hazeubrouck dont l'électrification a été décidée dans le cadre des mesures accompagnant la réalisation du tunnel. De même, la section de ligne Calais-Boulogne fait-elle également l'objet d'une électrification, ce qui rendra techniquement possible la desserte de Boulogne par TGV. Le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme tient à ce que l'arrivée du TGV ne détériore pas les relations existantes ; il demande donc à la SNCF de veiller à ce que la qualité de la desserte sur la ligne Amiens-Boulogne réponde aux besoins des usagers. Mais il n'est pas envisagé actuellement d'électrifier la section de ligne Amiens-Boulogne, ce qui représenterait un investissement de l'ordre d'un milliard de francs. Cependant, afin qu'une large part de la population bénéficie des avantages de la grande vitesse, il est souhaitable que les dessertes régionales puissent être convenablement articulées sur les liaisons à grande vitesse ; c'est à quoi se sont employées la région Nord - Pas-de-Calais et la SNCF. De nouvelles grilles de desserte ont aussi été mises en place dans la région Picardie en concertation avec les collectivités concernées.

Données clés

Auteur : [M. Dupilet Dominique](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 991

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 1993, page 1384

Réponse publiée le : 12 juillet 1993, page 2021